

QUI SOMMES-NOUS ?

L'association « Égalité Parentale » a 20 ans d'existence et Anny Duperey pour parraine. Pacifiste et neutre, son but est de promouvoir l'égalité parentale après une séparation dans l'intérêt de l'enfant de maintenir un lien équilibré avec ses 2 parents. En France, un enfant sur 4 (3,4 millions d'enfants) est en résidence exclusive chez un de ses parents, leur mère en grande majorité (26 jours chez la mère / 4 jours chez le père) dont 600 000 ne voient plus du tout le parent non "gardien". Nos actions sont : conseils aux parents (conseilfamille@egalite-parentale.com), rencontres avec les élu(e)s, fédération des associations pacifistes, développement et relai d'actions pour l'égalité parentale... **POUR ADHÉRER**, voici le [bulletin d'adhésion](#) de notre [site](http://www.egalite-parentale.com) www.egalite-parentale.com

APPEL A TEMOIGNAGES

Je suis journaliste (20 ans dans un grand quotidien) et recherche des témoignages et des jugements de JAF de pères et de mères qui ont été assignés avec des enfants en bas-âge.

L'appel à témoignages : « Vous êtes un père (une mère) impliqué, vous avez été assigné devant la justice par la mère (le père) de votre enfant en bas-âge qui réclamait la résidence à titre principal. Votre histoire m'intéresse dans le cadre d'une enquête. Mon mail : briac.trebert@gmail.com ».

RELAIS D'ACTIONS

Nous vous relayons cette action médiatique de pères et de mères :

« **L'heure de l'égalité parentale - Samedi 4 septembre 2021, Rdv à 13h à Paris, place de la Concorde (côté Tuileries)** »

Un événement spectaculaire et inédit est organisé, réunissant des mères, des pères et des grands parents. Le lieu précis reste confidentiel et sera annoncé simultanément sur place et sur les réseaux sociaux et le répondeur ci dessous.

L'objectif ? Faire respecter par la justice les droits des enfants dans les séparations et faire appliquer l'égalité parentale dans les tribunaux. Ce n'est pas le cas dans 9 jugements sur 10 : l'enfant est confié à un seul parent. Un enfant a le droit de voir autant ses 2 parents après une séparation. La conséquence est une explosion des exclusions parentales de parents aimants, investis et bienveillants. Notre action sert à interpeller le gouvernement afin que les affaires familiales soient réformées dans le cadre du projet de loi pour la confiance dans la justice. Elles doivent évoluer pour s'adapter à l'évolution de la société.

Pour une plus grande visibilité, **nous avons besoin de votre présence à toutes et tous samedi 4 septembre.**

Si vous souhaitez vous impliquer, faites-le savoir. Pour connaître le lieu de l'événement le 4 sept uniquement : **06 95 74 24 34** »

QUESTIONS PARLEMENTAIRES

Recours à la résidence alternée en cas de séparation des parents

Question écrite n° 22598 de Patricia Schillinger, sénatrice LREM du Haut-Rhin, le 29/04/2021 : <https://www.nossenateurs.fr/question/15/22598>

Promouvoir le mode de garde alternée en cas de séparation

Question écrite n° 23265 de Yves Détraigne, sénateur UC de la Marne, le 10/06/2021 : <https://www.senat.fr/questions/base/2021/qSEQ210623265.html>

Colère des pères face au piétinement de la résidence alternée

Question écrite n° 23431 de Nathalie Delattre, sénatrice RDSE de Gironde, 24/06/2021 : <http://www.senat.fr/questions/base/2021/qSEQ210623431.html>

PRESSE

Village de la justice - Conflits familiaux : privilégier une solution amiable

Article de l'avocate Barbara Regent, très impliquée dans le développement des modes amiables, notamment en matière familiale.

Résumé : Les conflits familiaux peuvent être destructeurs pour les enfants et les deux parents. C'est pourquoi l'avocat doit avant tout les apaiser et non les attiser. Ce rôle pacificateur, qui nécessite parfois de s'appuyer sur le juge, répond à une recommandation figurant depuis peu dans le code de déontologie de l'avocat (RIN). Mme Régent, qui se définit comme une "avocate de la paix", devrait intervenir à la rentrée dans plusieurs opérations de communication autour des MARD : Ouest France, Figaro, BFM, webinaire...

<https://www.village-justice.com/articles/conflits-familiaux-privilegier-une-solution-amiable,39648.html>

La voix des Parents - PEEP - Parents séparés, autorité parentale et scolarité, page 5

<http://www.lavoixdesparents.com/wp-content/uploads/2021/05/VDP-423-totale.pdf>

Nos Pensées - Garde alternée ou individuelle : l'impact sur les mineurs

<https://nospensees.fr/garde-alternee-ou-individuelle-limpact-sur-les-mineurs/>

Préfet de l'Eure - La « pension alimentaire intermédiée » : un nouveau dispositif pour prévenir les conflits entre parents séparés

<https://www.eure.gouv.fr/Publications/Lettre-des-services-de-l-Etat-dans-l-Eure/Lettre-des-services-de-l-Etat-dans-l-Eure-Juillet-2021/La-pension-alimentaire-intermediee-un-nouveau-dispositif-pour-prevenir-les-conflits-entre-parents-separes>

L'équipe - Que seraient devenus les hommes s'ils n'avaient pas eu de pères, de François Morel, comédien et chanteur

<https://www.franceinter.fr/emissions/le-billet-de-francois-morel/le-billet-de-francois-morel-du-vendredi-18-juin-2021>

Femme actuelle - La garde alternée : une solution qui a fait ses preuves, par Céline Laville

<https://www.femmeactuelle.fr/actu/dossiers-d-actualite/la-garde-alternee-une-solution-qui-a-fait-ses-preuves-2115201>

Femme actuelle - Garde alternée : cette astuce va simplifier le quotidien des parents séparés par Estelle Priam

[Garde alternée : cette astuce va simplifier le quotidien des parents séparés : Femme Actuelle Le MAG](#)

Public Sénat - Éric Dupond-Moretti et Laurence Rossignol prêts à travailler ensemble sur le délit de non-représentation de l'enfant (NRE)

https://www.publicsenat.fr/article/societe/eric-dupond-moretti-et-laurence-rossignol-prets-a-travailler-ensemble-sur-le-delit?fbclid=IwAR3WtHRZHqGeZ3WOUbypCLIEvpIKOQwQh0DFU-y57Wxmd_Gx_rLo4nkvPQ

Commentaire d'un adhérent : « les NREs sont une violence faite aux enfants par le fait de pères ou de mères. Elles sont le début de l'exclusion parentale. Il convient sans compromission de traiter ce fléau comme une maltraitance non genrée. Agir différemment serait desservir les enfants par un aveuglement complice. 95% des plaintes pour NRE sont classées sans suite. L'effacement d'un des parents par l'autre parent provoque chez l'enfant les mêmes conséquences que celles de l'abandon. Sans réaction efficace du ministre de la Justice, les NRE demeurent des violences institutionnelles dont nos enfants sont à préserver. La séparation conjugale n'est pas la séparation parentale. Courage à nos enfants dont beaucoup trop sont orphelins d'un parent vivant. »

L'EVG - L'ELOIGNEMENT GÉOGRAPHIQUE VOLONTAIRE

L'éloignement géographique volontaire par un parent « indélicat », semble actuellement permis. Le temps moyen entre le début de la procédure de divorce et le procès est de 7 mois en moyenne, et à ce procès, la juge (92% des JAF sont des femmes), entérine les 3 derniers mois au prétexte de ne pas redélocaliser l'enfant, même s'il s'agit de retrouver son cadre, son logement précédent, son école, ses amis et repères. La loi prévoit ainsi une distinction entre actes usuels et non usuels. Elle permet au parent qui a la garde de l'enfant, d'agir seul en présumant l'accord de l'autre pour les actes usuels, son autorisation expresse et préalable n'étant donc nécessaire que pour les actes non usuels. (Voir notre Newsletter de janvier 2020).

Un parent indélicat peut donc tout à fait décider seul de désinscrire un enfant d'une école pour le réinscrire dans une autre école, dans une autre ville. Ce document sur « [L'exercice de l'autorité parentale en milieu scolaire](#) » est toujours d'actualité (voir en page 10, des exemples d'actes usuels et d'actes non usuels dans le domaine de l'éducation (liste indicative et non exhaustive).

Actes usuels : « *la réinscription de l'enfant dans un établissement scolaire, son inscription dans un établissement similaire ainsi que sa radiation, ceci sans préjudice pour l'acteur du devoir d'informer l'autre parent.* »

Nous œuvrons pour tenter de faire classer les inscriptions / désinscriptions d'un enfant d'une école en acte « non usuel », pour imposer l'accord des deux parents.

HELP - Infos utiles

Allocation de rentrée scolaire (ARS) : Tout ce qu'il faut savoir sur l'aide sociale de la CAF pour aider les familles à la rentrée. Avez-vous droit à l'allocation de rentrée scolaire ? Ses conditions d'attributions et ses nouveaux montants.

<https://www.dossierfamilial.com/famille/enfant/aides-et-allocations/allocation-de-rentree-scolaire-ars-de-la-caf-montant-conditions-et-date-de-versement-880605>

Pétition pour soutenir l'égalité des droits sociaux maman-papa en garde alternée

<https://www.change.org/p/egalite/C3%A9-des-droits-sociaux-maman-papa-en-garde-alternée>

Rappel des Plateformes de Pétition

Sénat : https://petitions.senat.fr/create_initiative/select_initiative_type - **Assemblée Nationale** : <https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives>

MANQUE DE RESPECT DES MAGISTRATS

Manque de respect des parents qui se séparent par les magistrats. Phrases dites par des juges lors d'audiences de divorce.

Voici des perles de magistrats prononcées lors d'audiences de divorces, principalement envers des pères, mais également envers des mères qui subissent aussi ces violences verbales. Par un phénomène d'identification, les juges (les JAF sont à 92% des femmes), défendent les mères avec une partialité qui contribue à la forte défiance des français envers leur justice. Des JAF le reconnaissent elles-mêmes.

Il n'est pas normal, il est même inadmissible que des magistrats manquent à ce point de respect envers des parents déjà dans la détresse du divorce, et qu'il n'y ait pas le pendant de « outrage à magistrat », ou que les juges n'aient pas une obligation de respect, comme on l'exige dans un autre domaine, des policiers envers les manifestants, avec une surveillance, et des rappels à l'ordre si nécessaire (le CSM fait l'autruche).

Un de nos adhérents s'est vu infliger le maximum de garde à vue, 3 jours / 2 nuits, pour 'outrage' à magistrat, uniquement parce que dans un courrier, certes familial mais ni grossier, ni insultant, il citait une juge par Melle et non Mme. (Son avocat du commissariat n'avait jamais vu une garde à vue si longue (96 h) pour ce motif et citait le cas d'un homme récidiviste qui n'a eu que 48 h de garde à vue pour des alertes à la bombe à Orly).

« *Si vos filles vous manquent tant, vous pouvez vous acheter un chien* »

« *Un enfant a besoin d'un père, mais ce n'est pas le sujet* »

« *Par habitude, je donne les enfants à leur mère* »

« *Si vous voulez plus d'informations sur vos enfants, vous n'avez qu'à enquêter, je vous fais confiance pour cela* »

« *Madame est fautive, certes, mais on ne va tout de même pas mettre la mère en prison. Qui s'occuperait des enfants ?* »

« *J'en ai marre de ces papas qui veulent allaiter leurs enfants* »

« *... Mais vous pouvez voir vos enfants sur Internet* » (sous-entendu : avec Skype),

« *Monsieur, même si vous êtes parfaitement apte à vous occuper de votre fille mais comme vous n'avez pas allaité l'enfant, c'est Madame qui sera la plus apte à élever l'enfant* »

« *Mais votre femme est libre monsieur, elle a bien le droit de tromper son mari et même de mentir si elle veut, c'est normal, c'est une femme moderne* », dit par une JAF pour faire taire monsieur qui faisait remarquer que son épouse en instance de divorce venait d'accoucher d'un enfant conçu par un autre homme, mais persistait à vouloir faire croire aux juges que c'est son mari qui la trompait.,

« *Oh pfff ! De toute façon, on a l'habitude !* », d'une juge à une mère qui éclate en sanglots, venant de se voir retirer la résidence de ses deux filles,

« *Vos arguments sont tous exacts, sauf un : "Votre femme n'est pas d'accord !" Il ne vous reste plus qu'à rejoindre les autres en montant sur des grues* »

« *Puisque vous avez de quoi payer les transports, vous avez de quoi payer une pension alimentaire !* », d'une juge pour un père qui fait 5000 km par mois pour voir son fils tous les week-ends et le mercredi, qui passe son temps dans les transports, et qui, sans ressource, doit frauder dans le train,

« *Taisez-vous !* », « *C'est moi qui décide ici !* »

« *Monsieur, si vous voulez vos enfants, il va falloir changer de métier* » « *Pardon ?* » « *Vous avez très bien entendu : changez de métier et vous aurez vos enfants !* », échange entre une juge et un père qui avait un travail très prenant et qui réclamait une garde élargie, voire égalitaire pour son enfant,

« *Madame a eu tort de partir... mais, il n'est pas envisageable de séparer les enfants de leur mère...* »

« *Vous n'allez voir votre fille que deux fois par an, mais vous ne l'aimez pas ou quoi ?* » D'un juge à un père à faible ressources, dont sa fille a été emmenée vivre au Japon,

« *En réponse à votre courrier, je constate que vous vous plaignez d'une décision "non fondée et non motivée". J'observe que la motivation de l'arrêt sur la résidence des enfants est développée sur deux pages qui permettent de comprendre les raisons pour lesquelles la décision qui vous déplaît a été prise. Soutenir dans ces conditions que cette décision est "non motivée" me paraît plus que surprenant et laisse augurer que, quelles que soient les explications qui pourraient vous être données, vos affects vous empêcheraient d'y accéder rationnellement. Je me limiterai à ce constat sans entrer dans une polémique qui serait aussi vaine qu'inutile et que je ne prolongerai pas. Le Président* », soit disant du président de tribunal de Versailles, très certainement un faux, signé par une greffière,

« *C'est normal que vous payiez une pension alimentaire, les enfants sont chez M. X, vous avez de la chance d'avoir encore votre appartement...* », dit par une juge à une mère seule,

« *Vous avez une relative indisponibilité due à la distance entre votre lieu de travail et votre domicile* » d'une juge pour justifier son refus d'accorder à un père, le droit de visite étendu d'un mercredi sur deux. Il est pourtant évident que le père recevait ses enfants à son domicile, et non pas sur son lieu de travail, l'éloignement du lieu de travail par rapport au domicile n'a rien à voir avec le droit de visite élargi,

« *Cette affaire est un feuilleton qui dure depuis près de trois ans et qui est loin d'être terminée...* »

« *Oui, mais c'est quand même la seconde question que vous me posez !* », réponse d'un juge à un père qui demandait « *Est-ce que je peux vous poser une question ?* »

« *Mais pourquoi voulez-vous que votre ex-épouse fasse du mal à votre enfant, voyons, c'est impossible, puisqu'elle est la mère* »

« *Vous n'êtes qu'un père, entrez ça dans votre crâne* »

